



Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue à Gaspé, le **31 août 2021** à la salle du centre administratif sis au 102, rue Jacques-Cartier, Gaspé, et via la plateforme Zoom. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau.

ÉTAIENT PRÉSENTS	Madame Julie Pariseau (présidente) Madame Karine Fournier (vice-administratrice) Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur) Madame Nadine Côté (administratrice) Monsieur Luc Chrétien (administrateur non-votant) Madame Isabelle Gagné (administratrice) Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Madame Anik Truchon (administratrice)
ABSENT(S)	Monsieur David Smith (administrateur)
PERMANENCE	Monsieur Bernard D'Amours (directeur général par intérim) Monsieur Yvan Gauthier (directeur général adjoint par intérim) Monsieur Claude Petitpas (secrétaire général)
INVITÉ(S)	Aucun invité

1.0 GÉNÉRAL

1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Claude Petitpas agit à titre de secrétaire.

1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Nadine Côté et appuyée de madame Karine Fournier, il est résolu à l'unanimité,

CA-2108-001

que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

1.4 *Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2021

Puisque les documents ont été rendus disponibles dans les délais prescrits, la présidente de la rencontre est dispensée de la lecture des procès-verbaux.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Karine Fournier, et appuyée par monsieur Luc Chrétien, il est résolu à l'unanimité,

CA-2108-002

que le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

1.5.1 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2021

Un suivi est apporté par le directeur général par intérim en lien avec le point 7.3.

1.6 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2021

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Nadine Côté, et appuyée par madame Isabelle Gagné, il est résolu à l'unanimité,

CA-2108-003

que le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

1.6.1 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2021

Un suivi est apporté par le président du comité de gouvernance et d'éthique au regard du diagnostic organisationnel.

1.7 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Karine Fournier, et appuyée par monsieur Luc Chrétien, il est résolu à l'unanimité,

CA-2108-004

que le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

1.7.1 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021

Aucun suivi.

1.8 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2021

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Isabelle Gagné, et appuyée par monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu à l'unanimité,

CA-2108-005

que le procès-verbal soit adopté tel que modifié.

1.8.1 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2021

Un suivi est apporté par la présidente aux points 2.3 et 2.4.

1.9 Période de questions du public

Aucune question du public.

2.0 DIVERS

2.1 Comblement des postes au CA

VU les articles 143 à 178 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU l'annexe I du projet de loi 40;

CONSIDÉRANT les postes vacants d'administrateurs au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT l'importance de combler ces postes.

CA-2108-006

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par madame Karine Fournier, **ET APPUYÉE** par madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité de mandater la direction générale par intérim à démarrer le processus de comblement des postes vacants au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Monsieur Stéphane Côté, directeur par intérim des services éducatifs aux jeunes, se joint à nous et fait la présentation des points pour ce service.

3.1 Organisation scolaire – Version 3

La version 3 de l'organisation scolaire est déposée pour information.

3.2 Calendrier scolaire 2021-2022, Version 5

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les précisions apportées dans le *Plan de relance pour la réussite éducative* du Ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors de la rencontre préparatoire au CA tenue le 24 août 2021.

CA-2108-007

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par madame Nadine Côté, **ET APPUYÉE** par monsieur Luc Chrétien, il est résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier scolaire 2021-2022, tel que déposé (Doc. : SEJ-2021-001, version 5).

Messieurs Stéphane Côté et J. Antonio Bouin quittent la rencontre.

4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point.

5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucun point.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

7.1 Cession d'un contrat de transport à un autre transporteur – M. Réjean Fortin

VU l'article 297 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU l'article 76 du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;

VU l'article 44 du contrat de transport exclusif 2017-2022;

CONSIDÉRANT la demande faite par l'entreprise de transport « Réjean Fortin » à l'effet de permettre la cession de son contrat de transport à l'entreprise « Transport Russell Langlais & Fils inc. »;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le Service du transport scolaire;

CA-2108-008

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par madame Isabelle Gagné, **ET APPUYÉE** par monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la cession du contrat de transport de l'entreprise « Réjean Fortin » à « Transport Russell Langlais & Fils inc. ».

7.2 Vente d'une entreprise de transport à un nouveau propriétaire

VU l'article 297 de la Loi sur l'instruction publique;

VU l'article 76 du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;

VU l'article 44 du contrat de transport exclusif 2017-2022;

CONSIDÉRANT la demande faite par l'entreprise « Transport Russell Langlais & Fils inc. » à l'effet de permettre la cession de son contrat de transport à Madame Myranie Lemieux-Fournier;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le Service du transport scolaire;

CA-2108-009

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par madame Nadine Côté, **ET APPUYÉE** par madame Karine Fournier, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la cession du contrat de transport de « Transport Russell Langlais & Fils inc. » à Madame Myranie Lemieux-Fournier.

7.3 Cession d'un contrat de transport à un autre transporteur – Mme. Claire Gasse

VU l'article 297 de la Loi sur l'instruction publique;

VU l'article 76 du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;

VU l'article 8 de la section VIII du contrat de transport exclusif par berline ou familiale;

CONSIDÉRANT la demande faite par Madame Claire Gasse à l'effet de permettre la cession de son contrat de transport à Madame Marlène Gasse;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le Service du transport scolaire;

CA-2108-010

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par madame Isabelle Gagné, **ET APPUYÉE** par madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la cession du contrat de transport de Madame Claire Gasse à Madame Marlène Gasse.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point.

9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point.

10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

10.1 *Correspondance de la présidence*

La présidente fait la lecture des correspondances reçues.

- Démission de Monsieur Guillaume Bérubé au conseil d'administration
- Lettre de la FCSSQ – Soutien à la gouvernance

10.2 *Correspondance de la direction générale*

Le directeur général par intérim fait la lecture de la correspondance reçue.

- Correspondance du ministre de l'Éducation et de la ministre déléguée à l'Éducation - Rentrée scolaire 2021-2022

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Alice Proulx demande si le Centre de services scolaire des Chic-Chocs s'attend à ce qu'il y ait de l'intérêt pour le comblement des différents postes vacants au conseil d'administration.

Le directeur général par intérim, monsieur D'Amours, mentionne être très confiant. Avec le renouvellement des conseils d'établissement en septembre, nous souhaitons que plusieurs personnes démontrent de l'intérêt pour les postes au CA. De plus, une session d'information animée par une experte en gouvernance et destinée à l'ensemble de la population est prévue afin d'informer les gens sur les rôles et responsabilités liées à un poste d'administrateur.

Monsieur Nelson Sergerie demande comment le Centre de services scolaires pourra éviter de revivre les problématiques vécues l'an dernier.

Monsieur D'Amours mentionne que justement, la rencontre d'information viendra préciser les rôles et responsabilités de chacun ce qui devrait faciliter l'intégration des nouveaux administrateurs. L'expérience des administrateurs déjà en place aidera grandement à poursuivre dans un esprit très positif.

Monsieur J. Antonio Blouin se joint à nouveau à la rencontre.

12.0 FIN DE LA RENCONTRE

12.1 *Huis clos (départ du public)*

CA-2108-011 Un huis clos est décrété par la présidente à 19 h 22 et le public est invité à quitter la rencontre.

CA-2108-012 La levée du huis clos est décrétée par la présidente à 19 h 29.

12.2 *Huis clos (départ des gestionnaires)*

CA-2108-013 Un huis clos est décrété par la présidente à 19 h 30 et les gestionnaires sont invités à quitter la rencontre.

CA-2108-014 La levée du huis clos est décrétée par la présidente à 20 h 25.

12.3 Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Karine Fournier, et appuyé par monsieur Yves Galipeau, et résolu,

CA-2108-015

que l'assemblée soit levée à 20 h 30.

Julie Pariseau
Présidente

Claude Petitpas
Secrétaire général